

<https://col-helene-boucher-chartres.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article214>



Procédure pour justifier une absence

- La Vie Scolaire - Justifier une absence -

Date de mise en ligne : lundi 1er septembre 2025

Copyright © Collège HÉLÈNE BOUCHER - Chartres - Tous droits réservés

Justifier une absence : la procédure à suivre

Afin de faciliter le suivi des absences des élèves, nous vous rappelons la procédure à suivre pour toute absence (prévue ou imprévue) :

Prévenir la Vie scolaire

Dès que possible, les parents ou responsables légaux doivent informer le collège de l'absence de leur enfant.

Adresse de contact

Les absences doivent être justifiées par mail à l'adresse suivante :

viescolaire-H.Boucher28 chez ac-orleans-tours.fr

(merci de préciser le nom, prénom, classe de l'élève ainsi que la date et le motif de l'absence).

Retour en classe

À son retour, l'élève devra passer à la Vie scolaire pour signaler sa présence.

Important

Les appels téléphoniques ne suffisent pas : un mail écrit est nécessaire pour valider l'absence.

En cas d'absence longue ou répétée, un justificatif médical pourra être demandé.

Nous vous remercions pour votre coopération et restons disponibles pour toute question à la Vie scolaire.